

10 PROPOSITIONS POUR LA PHARMA

UNE PROFESSION DE SANTÉ GRANDIT QUAND ELLE OBTIENT DE NOUVEAUX DROITS DANS L'INTÉRÊT DU PATIENT ET DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Combien de fois avez-vous lu des propositions floues, des grandes intentions qui ne mènent à aucune action ? "Organiser la relation ville-hôpital". Ok. Mais concrètement ça veut dire quoi ? Quelles actions mettre en place ?

Concrètement: Quelles actions mettre en place ?

Quels sont les objectifs à atteindre ?

Sur Twitter, j'ai demandé aux pharmaciens leurs idées pour moderniser le métier du pharmacien d'officine. Elles ont été compilées en 10 propositions concrètes, à mettre en place d'urgence, dans l'intérêt du patient et de la Santé Publique.

PROPOSITION N°1

INCITER L'OPINION, L'INTERVENTION ET LE REFUS

Aujourd'hui, la rémunération du pharmacien est assise principalement sur la délivrance des boîtes de médicaments. Si le pharmacien refuse de délivrer une boîte de médicament, il perd de l'argent.

Comment inciter à la qualité dans ces conditions ?

Pour promouvoir les soins pharmaceutiques, la structure de rémunération doit être complètement repensée. La rémunération du pharmacien doit récompenser les actes pharmaceutiques de qualité et non pas le "vendeur du mois".

Opinion pharmaceutique et intervention pharmaceutique

Souvent, un pharmacien perçoit des améliorations possibles dans une prescription. La formation du pharmacien lui permet d'évaluer la pertinence, l'efficacité et la sécurité des médicaments prescrits au travers d'une série de questions telles que :

- Le patient aurait-il besoin d'un traitement qu'il ne reçoit pas ?
- La prescription du traitement respecte-t-elle les recommandations officielles ?

- Le patient prend-il un médicament dont il n'a pas ou plus besoin ?
- Prend-il un médicament qui n'est pas approprié à sa maladie ?
- Prend-il un médicament à une dose trop élevée? À une dose trop faible ?
- Présente-t-il des effets indésirables qui nécessitent une intervention ?
- Y a-t-il un risque d'interaction avec d'autres médicaments ou avec des aliments ?

Aujourd'hui, les capacités du pharmacien d'officine pour identifier ces situations et proposer au prescripteur une alternative ou intervenir sur un problème ne sont que peu utilisées. Or, ces aptitudes permettraient d'améliorer l'observance et de lutter contre les effets indésirables.

Valoriser le soin pharmaceutique et l'inciter

Toute opinion pharmaceutique visant à améliorer la qualité de l'ordonnance ou toute intervention pour éviter des interactions, un surdosage ou des effets indésirables doit être rémunérée. Les opinions et interventions pharmaceutiques sont expliquées au patient et discutées ensuite avec le prescripteur (l'accord de ce dernier étant nécessaire pour mettre en application l'opinion pharmaceutique).

Cette proposition est également un moyen d'améliorer le suivi des recommandations officielles.

Refus de délivrance

Le refus de délivrance est l'une des composantes fondamentales de l'acte pharmaceutique. Un pharmacien peut refuser la délivrance d'un médicament dans l'intérêt du patient. Le pharmacien peut également refuser une délivrance si la prescription n'est pas conforme aux requis légaux. Cette compétence n'est actuellement pas valorisée.

Quand le pharmacien refuse de délivrer une boîte, il perd de l'argent

Par exemple, les pharmaciens rencontrent régulièrement des ordonnances non conformes de Cytotec (un médicament contre l'ulcère) prescrit pour un problème gynécologique. Rappelons aussi que 80% des prescriptions de Médiator étaient non conformes aux conditions de prescriptions du médicament (donc hors AMM).

10 PROPOSITIONS POUR LA PHARMA

L'incitation au refus pharmaceutique est un moyen de mettre un terme aux prescriptions hors AMM abusives ou non conformes à la législation.

Non seulement l'utilisation de médicaments hors AMM augmente significativement la survenue d'effets indésirables mais en plus, les patients ne reçoivent pas systématiquement une information éclairée. Il est dans l'intérêt de la Santé Publique et du patient d'inciter le refus pharmaceutique.

De nouveaux actes à rémunérer

Intervention, Opinion et Refus Pharmaceutique sont de nouveaux actes qui permettront de réduire la surconsommation et les effets indésirables. Ces nouveaux actes seront donc financés par une partie des économies réalisées grâce à l'amélioration de la qualité des dispensations.

PROPOSITION N°2

SUBSTITUER LES ME-TOO, LES BIOSIMILAIRES ET UN MÉDICAMENT EN CAS DE RUPTURE D'APPROVISIONNEMENT

Substituer un me-too par un générique de la même classe

Aujourd'hui, le pharmacien dispose du droit de substituer un médicament de marque par un médicament générique contenant la même molécule. A l'image des Pays Bas ou de l'Allemagne, ce droit doit être étendu à toute une classe comportant des médicaments comparables traitant une maladie de la même manière.

Ce système est déjà en place à l'étranger (Suède, Danemark, Allemagne, Pays-Bas...). Les génériques sont classés dans des classes de médicaments interchangeables (dits « jumbo groups » en Allemagne). **Le pharmacien pourrait ainsi substituer une statine (anticholestérol) nouvellement mise sur le marché par un équivalent générique.**

Selon l'Assurance Maladie, jusqu'à 500 millions d'euros auraient pu être économisés chaque année uniquement sur les statines si les molécules les moins coûteuses avaient été utilisées, en gardant un bénéfice équivalent pour le patient

20% des économies générées par cette nouvelle activité seront utilisées pour inciter et rémunérer ce nouvel acte pharmaceutique.

Substituer un médicament biologique par un médicament biosimilaire

Le médicament biologique présente une structure plus complexe qu'un médicament chimique et nécessite plus de contrôles. On ne parle plus de médicament générique mais d'un biosimilaire.

Aux Etats-Unis, **les pharmaciens peuvent interchanger n'importe quel médicament biologique par une copie biosimilaire.** En France, seul le médecin peut décider de l'interchangeabilité.

Afin de réduire le coût grandissant de ces nouveaux médicaments, il est nécessaire de s'aligner sur les Etats-Unis et d'autoriser l'interchangeabilité.

20% des économies générées par cette nouvelle activité seront utilisées pour inciter et rémunérer ce nouvel acte pharmaceutique.

Substituer un médicament en rupture d'approvisionnement

La France a connu récemment des pénuries sur certains médicaments indisponibles chez les fabricants. Pour faire face à cette situation et après avoir vérifié la rupture chez son grossiste et les pharmacies avoisinantes, le pharmacien doit pouvoir remplacer le médicament habituel par un autre médicament de la même famille.

Avec cette proposition, **le patient bénéficie d'un traitement pour son problème de santé** même si son médicament habituel n'est pas disponible.

Cette nouvelle activité est un nouvel acte pharmaceutique à rémunérer.

10 PROPOSITIONS POUR LA PHARMA

PROPOSITION N°3

DEREMBOURSER L'HOMÉOPATHIE

En l'absence de démonstration de l'activité et de l'efficacité des médicaments homéopathiques, la collectivité ne peut plus prendre en charge ces traitements sans preuve de leur intérêt médical. Le remboursement de l'homéopathie représente aujourd'hui un coût de 200 millions d'euros pour la collectivité.

Il est préférable de consacrer entièrement ce budget au financement des interventions pharmaceutiques, opinions pharmaceutique et refus de délivrance afin d'inciter le pharmacien à la qualité de la dispensation.

PROPOSITION N°4

RENDRE LA PILULE ET D'AUTRES MÉDICAMENTS ESSENTIELS ACCESSIBLES SANS ORDONNANCE

Avec la démocratisation des informations médicales, certains médicaments doivent devenir sans ordonnance pour en faciliter l'accès et notamment :

- **la pilule contraceptive,**
- **certains traitements contre le paludisme** quand le patient part dans une destination à risque,
- **les antibiotiques chez les femmes** qui ont une infection urinaire récente (et sous réserve d'un test urinaire de confirmation).

La pilule contraceptive

Le pharmacien est compétent pour gérer la prescription de la pilule contraceptive et identifier les contre-indications nécessitant un passage chez un médecin ou une sage-femme.

Selon l'American College of Obstetricians and Gynecologists, avec l'aide de leur pharmacien et d'un questionnaire, **les femmes sont capables d'évaluer si l'utilisation de la pilule contraceptive est possible.**

Les conditions de remboursement doivent rester inchangées malgré le passage en vente libre.

PROPOSITION N°5

AJUSTER UNE ORDONNANCE

Le pharmacien doit avoir comme objectif de s'assurer que les médicaments soient efficaces et causent le moins possible d'effets indésirables. Il faut permettre au pharmacien d'ajuster l'ordonnance du médecin si c'est dans l'intérêt du patient. Par exemple, pour diminuer les effets indésirables d'un médicament, réduire les interactions entre deux médicaments ou changer l'horaire de prise pour convenir aux habitudes de vie du patient.

Avant de le faire, il devra s'entretenir avec le médecin afin de bien connaître les objectifs du traitement.

L'ajustement d'une ordonnance consiste à modifier :

- la **forme du médicament**, par exemple passer d'un comprimé à une solution buvable pour un patient ayant une difficulté à avaler,
- la **fréquence ou le moment de prise**,
 - la **quantité**, par exemple en réduisant la quantité de comprimés antibiotiques pour s'ajuster à la durée recommandée
 - la **dose**, afin de diminuer les effets indésirables, ou d'atteindre un objectif ciblé par le médecin (exemple: tension artérielle, taux de sucre dans le sang...)

Le patient sera informé de l'ajustement et des raisons le justifiant. Lorsqu'il modifiera la dose, le pharmacien devra obligatoirement en informer le médecin au préalable.

Cette proposition qui existe déjà à l'étranger est une nouvelle activité à rémunérer et à inciter pour améliorer la qualité de la dispensation.

10 PROPOSITIONS POUR LA PHARMA

PROPOSITION N°6

RENOUVELER/PROLONGER LES ORDONNANCES

Le but de cette proposition est de pouvoir prolonger l'ordonnance d'un médecin afin d'éviter une interruption de traitement. Le renouvellement et la prolongation ne doivent ni remplacer, ni retarder une visite médicale de suivi avec le médecin.

Cette proposition permet de s'assurer que le traitement prescrit par le médecin ne soit pas interrompu avant le rendez-vous suivant. Il s'agit également de **répondre à la pénurie de médecins** et la difficulté grandissante pour obtenir un rendez-vous dans les délais fixés par l'ordonnance. Le patient ne sera ainsi, pas privé de traitement important pour lui.

Le pharmacien pourra **renouveler l'ordonnance selon la durée inscrite au maximum 1 seule fois**. Par exemple, si un médecin a prescrit un traitement de 3 mois, la période maximale de prolongation par le pharmacien sera de 3 mois.

Cette proposition existe déjà en France pour certains médicaments (inscrits sur liste 2) mais sans remboursement possible. Ce dispositif doit être étendu à tous les médicaments avec une prise en charge par l'Assurance Maladie.

PROPOSITION N°7

DEMANDER ET INTERPRETER DES TESTS DE LABORATOIRE

Le pharmacien a besoin de **pouvoir prescrire des analyses de laboratoire** afin d'effectuer une meilleure surveillance du traitement et vérifier que celui-ci n'a pas d'effet délétère sur l'organisme. Seules les analyses permettant de faire le suivi des médicaments sont concernées par cette proposition, par exemple **le suivi des anticoagulants ou des médicaments pouvant provoquer des effets connus** sur le foie, les reins, ou tout autre organe. Cette proposition permet également de vérifier les conditions de prescription d'un médicament quand celui-ci nécessite au préalable un examen de laboratoire. Cette proposition existe déjà à l'étranger.

PROPOSITION N°8

AUTORISER LA VACCINATION PAR LE PHARMACIEN ET L'ENSEIGNEMENT DE L'ADMINISTRATION DES MEDICAMENTS

A l'image d'autres pays, les gestes les plus simples doivent se faire en officine pour en améliorer l'accès.

La vaccination

La vaccination est le moyen le plus efficace de protéger les populations contre les maladies infectieuses. Mais en dépit de son intérêt, la couverture vaccinale est insuffisante en France. A l'étranger, les pays qui se sont ouverts à la vaccination par le pharmacien ont amélioré leur couverture vaccinale. Ils ont d'abord commencé par autoriser la vaccination sans ordonnance contre la grippe, puis les autres vaccins du calendrier vaccinal.

Pour assurer le suivi des patients, les pharmaciens français ont financé le Dossier Pharmaceutique - Vaccination (DP-Vaccination) qui permet d'obtenir l'historique de vaccination d'un patient sur 21 ans et de lui proposer les vaccins recommandés selon son statut vaccinal.

La vaccination doit être intégrée aux études des futurs pharmaciens. Les pharmaciens en activité souhaitant proposer ce nouveau service devront suivre une formation obligatoire.

Cette activité existe déjà dans de nombreux pays (Royaume Uni, Portugal, Irlande, Etats-Unis, etc.). La rémunération de cette nouvelle activité doit être similaire à celle des autres professionnels déjà autorisés à vacciner.

Apprendre à un patient comment s'administrer son traitement

Le pharmacien doit être autorisé à apprendre au patient à s'administrer seul et correctement le traitement, par exemple l'injection d'une insuline à un patient diabétique. Ce nouvel acte doit être intégré aux études des futurs pharmaciens. Une formation obligatoire sera nécessaire pour les pharmaciens en activité souhaitant proposer ce nouveau service. Cette activité existe déjà à l'étranger. La rémunération de cette nouvelle activité doit être similaire à celle des

10 PROPOSITIONS POUR LA PHARMA

PROPOSITION N°9

REFORMER LES ETUDES : MOINS DE CHIMIE PLUS DE SOINS PHARMACEUTIQUES

Sans allongement de la durée, les études pharmaceutiques doivent se recentrer sur la pharmacie clinique, tout en assurant de bonnes bases scientifiques et pharmaceutiques à tous les étudiants. Les études doivent être une formation qui prépare réellement à l'exercice professionnel, et non un enseignement où les sciences fondamentales (chimie, physique) prédominent, loin de la pratique réelle.

PROPOSITION N°10

VALIDATION PHARMACEUTIQUE OBLIGATOIRE ET SIGNÉE PAR CPS SANS DÉLÉGATION

Un pharmacien devra signer électroniquement chaque dispensation via sa carte personnelle de professionnel de santé (CPS). Cela garantira le contrôle effectif du pharmacien, que chaque acte est bien supervisé par un pharmacien. Cette proposition vise à améliorer la qualité de la dispensation lors de la validation de l'ordonnance, la vente d'un médicament sans ordonnance, la recherche des contre-indications, les conseils sur la prise, l'information et la conduite à tenir en cas d'effets indésirables afin d'en minimiser les risques.

Les 10 Propositions pour la Pharma dans la presse :

Evolution de la profession : les propositions chocs des pharmaciens twittos – Le Moniteur des pharmacies

Retrouvez également ces propositions sur le Blog "La Coupe d'Hygie" (plus de 100 000 visiteurs)

Contact :

- Par mail : collectifpharm@gmail.com
- Sur Twitter : [@collectif_pharm](https://twitter.com/collectif_pharm)

Les Twittos signataires de ces propositions :

@Collectif_pharm – Le Collectif Pharmaciens
@Hygiesuperbowl – pharmacien, blogueur La Coupe d'Hygie
@Viraust – pharmacienne en officine
@Ami89_pharma – pharmacien en officine
@PresqueRire – pharmacien en officine
@Rimaladouce – pharmacienne en officine
@Chokodoc – pharmacienne en officine
@Marjo_lab – pharmacienne en officine
@Tom_pharma – pharmacien en officine, immigré au Québec
@Ailuroe
@Carolinecherry – pharmacienne en industrie
@Tiftoufette – pharmacienne en officine
@QandilB – interne en pharmacie
@Labluesblanche – pharmacien en officine
@Pharmof – pharmacien en officine
@Edouriez – pharmacien en officine
@Lagelule1 – pharmacienne en officine
@BulleCamomille – pharmacienne en industrie
@Etre2cachets – pharmacien en industrie
@MagisterPotione – pharmacien en officine
@sbirsbir – pharmacien en officine
@dogme_athyl – pharmacien en officine
@victor_jfr – étudiant en pharmacie
@PierrickFaure – pharmacien en officine
@odilerades – pharmacienne en officine
@RedCocotte – pharmacienne en officine
@Sarahxaz – étudiante en pharmacie
@Victor_Peach – étudiant en pharmacie
@Audr_m – pharmacienne en officine
@Zaza_maitre – pharmacienne en officine
@Marmulaq – pharmacien en officine
@Corymbe – pharmacienne en officine
@Normandy_SR_1 – pharmacien en officine
@Fraezze – étudiante en pharmacie
@Etiqupharma – pharmacien en officine
@Cornutjp - pharmacien en officine
@Tatakits – pharmacienne en officine
@Pi12millions – pharmacien en officine
@Percyfon – pharmacien en officine
@Vivet_Lili – pharmacienne en officine
Claire – pharmacienne en industrie
Anne – pharmacien en officine
Morgane, préparatrice en pharmacie
Jean – pharmacien en officine
Morgane – pharmacienne en officine
Guillaume – pharmacien d'officine
Mentali – étudiante en pharmacie
Kusanagi – pharmacien d'officine
Maëlle, étudiante en pharmacie
Benjamin Kern – étudiant en pharmacie